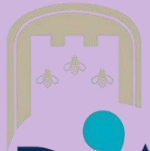


2026

REGLEMENT TRIATHLON DE CAP D'AIL



VILLE DE
CAP D'AIL



SERVICE DES SPORTS
Mairie de Cap d'Ail
15 Avenue Marquet
06320 Cap d'Ail

Table des matières

ARTICLE 1 - Règlement FFTRI	3
ARTICLE 2 – Epreuves ouverte licenciés FFTRI et non licenciés	3
Triathlon M.....	3
ARTICLE 3 – Inscription tarifs et horaires.....	3
Les licenciés des Fédérations suivantes :	3
Tarifs	4
Horaires	4
ARTICLE 4 – Annulation	4
Engagement.....	4
ARTICLE 5 – Revente ou cession de dossard	4
ARTICLE 6 – Assurance	4
ARTICLE 7 – Point de réglementation	4
ARTICLE 8 – Natation	5
ARTICLE 9 – Cyclisme	5
ARTICLE 10 – Course à pied	5
ARTICLE 11 – Temps limites	5
ARTICLE 12 – Ravitaillement.....	6
ARTICLE 13 – Récompenses	6
ARTICLE 14 – Respect de l’environnement	6
ARTICLE 15 – Sécurité et secours	6
ARTICLE 16 – Responsabilité et assurance.....	6
ARTICLE 17 – CNIL	7
ARTICLE 18 – Droit à l’image	7
ARTICLE 19 – Autorisation parentale	7
ARTICLE 20 – Animathlon	7

ARTICLE 1 – Règlement FFTRI

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI 2025.

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qu'il lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.

La réglementation est consultable sur le site de la fédération française de triathlon : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

ARTICLE 2 – Epreuves ouverte licenciés FFTRI et non licenciés

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la FFTRI, ainsi qu'aux non licenciés.

Les épreuves se déroulent pour la partie vélo : **SANS DRAFTING**.

Triathlon M

- Est limité à 250 inscrits.
- Ouverte à partir des cadets.
- Les distances de chaque discipline sont de plus ou moins 10% selon le règlement officiel.

DISTANCES TRIATHLON	
Natation	1500 M
Vélo	40 KMS
Course à pied	10 KMS

Pour les mineurs licenciés à la FFTRI ou non licenciés :

Le père, la mère ou le tuteur légal doit autoriser le jeune mineur à participer à l'épreuve.

Ce document est téléchargeable lors de l'inscription, un formulaire type peut être obtenu sur le site internet de l'organisation.

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement.

ARTICLE 3 – Inscription tarifs et horaires

Les inscriptions pour l'édition 2025 se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et des Licence Expérience (ex Pass compétition).

Tous les renseignements sont à retrouver sur <https://www.sportsnconnect.com>

Afin de valider son inscription, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2025. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions.

À défaut, toute participation est exclue.

Dans le cas d'un athlète licencié au sein **des fédérations françaises de cyclisme, de natation et d'athlétisme**, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions ou une photocopie de sa licence (manifestations compétitions) sera exigée (et autorisée uniquement à la pratique disciplinaire correspondante*).

À défaut, toute participation est exclue.

Les licenciés des Fédérations suivantes :

Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Danemark, Suisse devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison 2025. Ils sont exonérés du règlement de la Licence Expérience (ex pass compétition).

Les licenciés Triathlon des autres fédérations (USA Triathlon ...) devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison 2025. Ils devront également prendre l'option Licence Expérience lors de l'inscription.

Les non-licenciés triathlon*, devront prendre l'option Licence Expérience lors de l'inscription.

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence annuelle ou d'une licence journée (Licence Expérience)
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon)

Tarifs

Prix inscription Triathlon	
Licencié	Non licencié
20 €	40 € dont 20 € de Licence Expérience (ex pass compétition)

Horaires

6h00 – 7h15	Retrait des dossards
7h00	Ouverture parc à vélo
7h45	Briefing
8h00	Départ
10h30	Départ de l'animathlon
12h00	Remises des récompenses et buffet

ARTICLE 4 – Annulation

Engagement

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard.

En cas de souscription à l'assurance merci de se référer au site d'inscription pour les modalités de remboursement.

ARTICLE 5 – Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 6 – Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de FFTRI pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 7 – Point de réglementation

L'organisateur fournira :

- Un bracelet puce
- Un bonnet de bain numéroté
- Deux dossards pour le vélo et la course à pied
- Une étiquette à poser autour de la tige de selle

- 2 étiquettes à apposer sur le casque (devant / côté)
- A l'entrée dans le parc à vélo tous les concurrents devront se faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe et le bras gauche.

La non remise du bracelet puce à l'arrivée sera facturée de 60 euros.

ARTICLE 8 – Natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température est inférieure à 16° et interdite si supérieure à 24,5°.

Aucun accessoire de respiration, de flottaison ou de propulsion n'est permis.

Port du bonnet obligatoire.

ARTICLE 9 – Cyclisme

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 épingles. La ceinture porte dossard est autorisée avec 3 points de fixation. Des épingles de sûreté sont fournies si nécessaire. Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle ou pancartes sur le cadre. Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale à savoir :

- Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée. Pour l'épreuve, le circuit n'est pas fermé à la circulation.
- Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route.

Le drafting est interdit, le triathlète doit respecter la zone de l'aspiration-abri.

La distance est de 7m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit, de 15m avec une moto, de 35m avec un véhicule.

Par exception, un concurrent peut entrer dans cette zone d'aspiration uniquement pour effectuer un dépassement, et dispose de 25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre.

Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 2 minutes pour le triathlon **M**, située à la fin du parcours vélo. Interdiction de doubler un autre concurrent dans tous les croisements et rond-point.

Le respect du code de la route est une obligation.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

Pour des raisons logistiques, le parc à vélo devra être évacué à 12h00 l'organisation se réserve le droit de déplacer les vélos restants et ne seront plus sous surveillance

ARTICLE 10 – Course à pied

Dossard non plié porté visible sur le devant pendant toute la course. Le dossard doit être fixé par au moins trois points d'attache.

Les ceintures porte dossard sont autorisées, avec 3 points de fixation.

Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

La puce de chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon, l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur.

En cas de perte elle sera facturée 60 euros.

ARTICLE 11 – Temps limites

Horaire des mises hors course pour dépassement de délais		
Départ	Fin de natation	Fin de vélo
8h00	9h00	11h00

Les mises hors course, pour dépassement de délais, se font par un arbitre :

- A la sortie de l'eau (fin natation)
- A l'entrée dans l'Aire de Transition (fin vélo).

Les concurrents hors délais doivent remettre leur puce à un arbitre ou à la tente du chronométrage située à côté de ligne d'arrivée.

ARTICLE 12 – Ravitaillement

Les points de ravitaillements sont installés sur le parcours course à pied et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

- Un ravitaillement sur le parcours course à pied (liquide) au pied des escaliers de la coquille (2 passages)
- Un sur la ligne d'arrivée (solide-liquide).

ARTICLE 13 – Récompenses

Seront récompensés les catégories masculines et féminines suivantes :

- Classement scratch :
 - Vainqueur / Deuxième / Troisième
- Classement par catégorie (non cumulables avec le classement scratch) :
 - Juniors / Séniors / Master
- Classements spéciaux :
 - Meilleur grimpeur (Meilleur temps entre les check-points de Beaulieu port et à la sortie de Eze village)
 - Meilleur équipes (Cumuls de temps de 3 triathlètes du même club)

La participation à la remise des prix est obligatoire pour prétendre à l'obtention de sa récompense.

ARTICLE 14 – Respect de l'environnement

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté sera sanctionné par le corps arbitral.

Les parcours des épreuves Triathlon empruntent des chemins situés dans une zone protégée et dans une zone NATURA 2000. Le Triathlon de Cap d'Ail est en conformité avec la réglementation relative à l'organisation de manifestations sportives sur des zones sensibles ou protégées. Le strict respect du balisage est donc impératif. Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber. Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate. Vous devrez alors rendre votre dossard à l'arbitre ou à l'officiel qui aura constaté cette infraction, et stopper la course.

ARTICLE 15 – Sécurité et secours

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats **(la surveillance médicale est sous la responsabilité de l'Union Départemental des Sapeurs Pompier 06).**

ARTICLE 16 – Responsabilité et assurance

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivides consignes de sécurité données par les forces de police, gendarmerie ou de l'organisateur au briefing, ou encas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

ARTICLE 17 – CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour refuser ce démarchage il est nécessaire de nous écrire.

ARTICLE 18 – Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription autorise le service des sports du Triathlon de Cap d'Ail à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur les supports papiers et informatiques. Cette autorisation est valable 5 ans à partir de la date du triathlon de chaque année.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ARTICLE 19 – Autorisation parentale

Pour les mineurs une autorisation des parents est demandée.

ARTICLE 20 – Animathlon

L'animathlon est une épreuve ludique accessible aux 8 – 12 ans en parallèle du triathlon. Il permet aux enfants de donner goût aux épreuves en s'initiant à la pratique : environ 100m de natation, la transition, suivie d'environ 500m de course à pied. L'épreuve est gratuite. Il faut s'inscrire début septembre sur le site

La sécurité de la course est assurée par des éducateurs sportifs, un maître-nageur, des plongeurs et des bénévoles.

Aucun classement n'est effectué, tous les enfants sont récompensés.